



MAIRIE
DE

SAINT-SIFFRET

30700

DOCUMENTS
N° 1 à 11

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.22.20.64

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 février 2021

ETAIENT PRESENTS : Dominique VINCENT ; Nathalie FABIE ; Raymond SERRET ; Sylvie THOLANCE ; Pierre DEHON ; Monique SWIERKOWSKI ; Dominique AGUERA ; Anne-Catherine MAUNY ; Michael GENTE ; Patricia PALLEGOIX ; Béatrice COLOMBIER ; Nathalie RAYSSIGUIER.

ABSENTS EXCUSES : Estelle DAVID ; Olivier LAW ; André SAUTON

PROCURATIONS : Olivier LAW donne procuration à Nathalie FABIE ; André SAUTON donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER

Nombre de votants : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose Monsieur Dominique AGUERA comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote :

Vote à la majorité, 3 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

Désignation de l'auxiliaire : Céline BROCHE

ORDRE DU JOUR

A. Administration générale

1. 2021-01 – Modification règlement « Restauration Scolaire – Garderie Périscolaire »
2. 2021-02 – Adhésion au service archives du CDG30

B. Finances et budget

3. 2021-03 – Compte de Gestion 2020 – Budget communal
4. 2021-04 – Compte Administratif 2020 – Budget communal
5. 2021-05 – Affectation résultat de fonctionnement 2020 – Budget communal
6. 2021-06 – Compte de Gestion 2020 – Budget eau et assainissement 2020
7. 2021-07 – Compte Administratif 2020 – Budget eau et assainissement 2020

C. Urbanisme

8. 2021-08 Demande de défrichement – Chemin du Devois, angle du chemin des Crêtes

D. Travaux et Projets

9. 2021-09 – Demande d'aide financière au titres des amendes de police 2021.
10. 2021-10 – Demande de subvention au titre de la DSIL exceptionnelle relance 2021.
11. 2021-11 - Captage prioritaire : demande de subvention pour inspection caméra et diagraphie cimentation sur les deux forages du captage des Roquantes

00	Approbation des procès-verbaux : séance du 06 octobre 2020	
----	--	--

Pour : 11

Contre : 3 (Béatrice COLOMBIER, André SAUTON, Nathalie RAYSSIGUIER)

Abstention : 0

01	Modification du Règlement « Restauration scolaire – Garderie périscolaire »	2021-01
----	---	---------

Monsieur le Maire expose que le règlement intérieur prévoit que les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant au restaurant scolaire jusqu'au jeudi 12h pour la semaine suivante. Cependant, les commandes au prestataire doivent être passées avant le jeudi 12h. Il convient donc de modifier l'heure de fermeture des inscriptions, c'est-à-dire le jeudi 8h.

De plus, actuellement, les familles ne peuvent pas annuler les repas en cas de maladie de l'enfant. Compte tenu que la commune a la possibilité de modifier à la baisse les repas commandés auprès de son prestataire 48h à l'avance, il convient de modifier le règlement intérieur dans ce sens « Seules les absences pour raisons médicales (certificat médical à transmettre) seront décomptées, avec une carence de 48h ».

Par la présente, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du règlement.

Adopté à l'unanimité

02	Adhésion au service des archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard	2021-02
----	--	---------

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont propriétaires de leurs archives et doivent en assurer la conservation et la mise en valeur, conformément à l'article L 212-6 et L216-7 du Code du Patrimoine. De plus, les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour la commune.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'aide à l'archivage, à destination des collectivités territoriales qui souhaitent s'acquitter de leurs obligations, en mettant à leur disposition un archiviste par le biais d'une convention entre les 2 parties, afin d'effectuer des tâches d'archivage.

Pour assurer cette mission, le CDG30 a fixé le tarif de la prestation à 250 € la journée d'intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'avoir recours au services des archives du Centre de Gestion du Gard
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'archivage proposé par le CDG30
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

03	Compte de Gestion 2020 – Budget communal	2021-03
----	--	---------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à la majorité, 3 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

04	Compte administratif 2020 – Budget communal	2021-04
-----------	--	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget communal qui fait apparaître pour la section d'investissement un excédent de clôture de 368 433.60€ et pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 294 299.63€.

Détail par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	Réalisé
11 – Charges Générales	358 712.00	229 795.06
12 – Charges de personnel	331 985.00	300 478.22
14 – Atténuations de produits	12 000.00	11 527.01
22 – Dépenses imprévues	66 000.00	-
65 – Autres charges de gestion courante	109 130.00	92 696.04
66 – Charges financières	1 500.00	1 266.95
67 – Charges exceptionnelles	6 000.00	-
TOTAL	885 327.00	635 763.28
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	Réalisé
02 – Résultat de fonctionnement reporté	100 000.00	100 000.00
013 – Atténuations de charges	3 000.00	25 227.76
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	63 010.00	67 530.79
73 – Impôts et taxes	558 717.00	569 774.06
74 – Dotations, subventions et participations	132 611.00	134 198.99
75 – Autres produits de gestion courante	26 489.00	26 317.29
77 – Produits exceptionnels	1 500.00	7 014.02
TOTAL	885 327.00	930 062.91

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
10- Dotations fonds divers et réserves	5 718.00	5 717.48
16 – Emprunte et dettes assimilées	10 260.00	4 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	5 470.00	2 242.88
204 – Subventions d'équipement versées	59 800.00	46 000.00
21 – Immobilisations corporelles	706 544.00	154 702.28

23 – Immobilisations en cours	110 000.00	51 646.50
TOTAL	897 792.00	264 309.14
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	142 328.90	142 328.90
024 – Produits de cessions	200 000.00	-
10 – Dotations, fonds divers et réserves	365 227.10	401 011.84
13 – Subventions d'investissement	183 976.00	89 402.00
16 – Emprunt et dettes assimilées	6 260.00	-
TOTAL	897 792.00	632 742.74

2020 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice	Section fonctionnement	635 763.28	830 062.91	194 299.63
	section investissement	264 309.14	490 413.84	226 104.70
			total	420 404.33

		Dépenses	Recettes	Solde
Report année exercice n-1	Section fonctionnement		100 000.00	100 000.00
	section investissement		142 328.90	142 328.90
			total	242 328.90

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultat cumulée	Section fonctionnement	635 763.28 €	930 062.91	294 299.63
	section investissement	264 309.14 €	632 742.74	368 433.60
			total	662 733.23

TOTAL	900 072.42	1 562 805.65	662 733.23
--------------	------------	--------------	------------

Considérant que Monsieur le Maire se retire, et laisse place à sa première adjointe, Madame Nathalie FABIE.

Considérant que cette dernière invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- De constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels présentés ci-dessus.

Adopté à la majorité, 3 contre (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

05	Affectation du résultat de fonctionnement	2021-05
-----------	--	----------------

Vu la présentation du compte de gestion et du compte administratif,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 294 299.63 du résultat de la section de fonctionnement : 194 299.63 mis en réserve au 1068 (investissement) et 100 000 reportés au 002 (fonctionnement).

Adopté à l'unanimité

06	Compte de Gestion 2020 – Budget eau et assainissement	2021-06
-----------	--	----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 annexe de l'eau et l'assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à la majorité, 3 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

07	Compte administratif 2020 - Budget eau et assainissement	2021-07
-----------	---	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal le compte administratif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître pour la section d'investissement un excédent de clôture de 456 649.24€ et pour la section d'exploitation un excédent de clôture de 135 984.34€

Détail par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
11 – Charges Générales	281 091.00	148 655.72
12 – Charges de personnel	48 000.00	48 000.00
14 – Atténuations de produits	65 000.00	51 080.00
042– Opérations d'ordre	78 663.00	78 663.00
65 – Autres charges de gestion courante	4 000.00	-
66 – Charges financières	12 500.00	6 423.05
67 – Charges exceptionnelles	6 000.00	2 737.96
TOTAL	495 254.00	335 559.73
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
02 – Résultat d'exploitation reporté	100 000.00	100 000.00
042- Opération d'ordre de transfert entre section	3 196.00	3 196.00

70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	312 000.00	353 160.06
74 – Subventions d'exploitation	80 058.00	15 188.00
77 – Produits exceptionnels	-	0.01
TOTAL	495 254.00	471 544.07

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 196.00	3 196.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	17 000.00	12 033.65
20 – Immobilisations incorporelles	220 000.00	-
21 – Immobilisations corporelles	220 000.00	-
23 – Immobilisations en cours	124 330.00	-
TOTAL	584 526.00	15 229.65
RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2020	2020
01 – Solde de la section d'investissement reporté	358 615.40	358 615.40
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 663.00	78 663.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	34 600.49	34 600.49
13 – Subventions d'investissement	108 147.11	-
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 500.00	-
TOTAL	584 526.00	471 878.89

2020 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultat exercice	Section exploitation	335 559.73 €	371 544.07 €	35 984.34 €
	section investissement	15 229.65 €	113 263.49 €	98 033.84 €
			total	134 018.18 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Report année exercice n-1	Section exploitation		100 000.00 €	100 000.00 €
	section investissement		358 615.40 €	358 615.40 €
			total	458 615.40 €

		Dépenses	Recettes	Solde
Résultat cumulée	Section exploitation	335 559.73 €	471 544.07 €	135 984.34 €
	section investissement	15 229.65 €	471 878.89 €	456 649.24 €
			total	592 633.58 €

TOTAL	350 789.38 €	943 422.96 €	592 633.58 €
-------	--------------	--------------	--------------

Considérant que Monsieur le Maire se retire, et laisse place à sa première adjointe, Madame Nathalie FABIE.

Considérant que cette dernière invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif selon les états annexés,
- Constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrêter les résultats définitifs tels présentés ci-dessous.

Adopté à la majorité, 3 abstentions (Nathalie RAYSSIGUIER, André SAUTON et Béatrice COLOMBIER)

08	Demande de défrichement – Chemin du Devois, à l'angle du chemin des Crêtes	2021 -08
-----------	---	-----------------

- Vu le PLU de la commune,
- Vu les dispositions du code forestier,

Monsieur le Maire, rappelle que, par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour que la parcelle AE 110 sise Chemin du Devois, à l'angle du chemin des Crêtes soit mis en vente.

Il expose que cette parcelle a fait l'objet d'une division parcellaire et d'un bornage. Un nouveau numéro lui a été attribuée. La parcelle mise en vente figure ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu dit	Surface
AE	132	LEMBERTES	1 262 m ²

De plus, Monsieur le Maire informe que cette parcelle, qui a fait l'objet d'un compromis de vente, nécessite un défrichement, étant entendu que cette parcelle est classée en zone UdO du PLU.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de défrichement,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Gard l'autorisation de défricher cette parcelle cadastrale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le « mandat et désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement », et à signer tout document et acte relatif à ce dossier.
- d'autoriser les futurs acquéreurs à déposer cette demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrale précitée.

Adopté à l'unanimité

09	Demande d'aide financière au titre des amendes de police 2021	2021 -09
-----------	--	-----------------

Monsieur le Maire expose que, conformément aux article R2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives la circulation routière est partagé, chaque année entre les groupements de communes disposant des compétences en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes ne faisant pas partie de ces groupements.

La commune, n'ayant pu bénéficier en 2020 du produit de ces amendes de police, est apte à soumettre un dossier de demande de subvention. Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant l'aménagement sécuritaire de la RD 305.

Les travaux consistent à la création d'un cheminement pour les piétons dans la pinède bordant la route départementale, jouxtant le quartier de Mas de Jonquet en direction de l'école ; d'un passage piéton sécurisé en face du chemin des pins en direction du vieux village ; et de la pose de coussins berlinois et d'un radar pédagogique routier solaire. Ces travaux sont estimés à 32 000 € HT

il est proposé au conseil municipal :

- De valider la présentation d'un dossier concernant la mise en sécurité de la RD305,

- De solliciter l'aide financière du Département au titre des amendes de police 2021 pour la mise en sécurité de la RD305 dont le financement sera inscrit au budget 2021
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés

Adopté à l'unanimité

10	Demande de subvention au titre DSIL exceptionnelle Relance 2021	2021 -10
-----------	--	-----------------

Monsieur le Maire expose, qu'afin de poursuivre et accentuer le soutien sans précédent à l'investissement local, le gouvernement a décidé d'abonder les crédits de la DSIL 2021 d'une enveloppe exceptionnelle, dans le cadre de France Relance, destinée à financer des projets de rénovation énergétiques des bâtiments des collectivités.

Les typologies des travaux éligibles à cette DSIL exceptionnelle sont :

1. Les actions dites à gain rapide présentant un fort retour sur investissement.
2. Les travaux de rénovation du bâti visant à une diminution de la consommation énergétique des bâtiments concernés.
3. Les interventions pour améliorer le confort d'été.

Certaines thématiques feront l'objet d'une attention particulière notamment les écoles et les communes rurales.

Les éclairages des bâtiments communaux, notamment de l'école, du foyer et du restaurant scolaire sont très énergivores et nécessitent d'être modernisés en les passant en technologie basse consommation « LED ». Le montant global de ces travaux est estimé à 54 660 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière à tout organisme à même de répondre à ce projet notamment à l'Etat au titre de DSIL, à la Région

Adopté à l'unanimité

11	Captage prioritaire : demande de subvention pour inspection caméra et diagraphie cimentation sur les deux forages du captage des Roquantes	2021-11
-----------	---	----------------

Monsieur le Maire expose que suite à l'étude hydrogéologique et afin de débiter l'étude agro-environnementale, il est nécessaire de faire réaliser une inspection caméra et une diagraphie cimentation sur les deux forages du captage des Roquantes,

Cette opération est estimée à 11 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- subvention du Département : 10 %
- subvention de l'Agence de l'EAU : 70%
- Fonds propres : 20 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De lancer l'inspection caméra et diagraphie cimentation sur les deux forages du captage des Roquantes,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'EAU, et tout autre organisme à même de répondre à ce projet
- d'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau qui la reversera à la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h10.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Le Maire,



Dominique VINCENT